

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2022

---

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4495)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 13

présenté par  
M. Mesnier, rapporteur

-----

### ARTICLE 3 QUINQUIES A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement est de supprimer ces dispositions, rapatriées au sein de l'article premier.